



## REGARD SUR L'ACTUALITE

### SUICIDE MEDICALEMENT ASSISTE

Alors que revient sur le devant de la scène à l'Assemblée Nationale un texte débattu le 8 avril 2021 issu d'une proposition de loi donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie, ([https://www.assembleenationale.fr/dyn/15/textes/115b4042\\_texte-adopte-commission.pdf](https://www.assembleenationale.fr/dyn/15/textes/115b4042_texte-adopte-commission.pdf)), il est bon de rappeler la déclaration faite par les évêques de France concernant cette question du « suicide médicalement assisté » ou « euthanasie » et publiée le 22 Mars 2018, déclaration intitulée « *Fin de vie : oui à l'urgence de la fraternité !* ». Les évêques de France nous rappellent d'abord que « *quelles que soient nos convictions, la fin de vie est un temps que nous vivrons tous et une inquiétude que nous partageons. Chacun doit donc pouvoir y réfléchir le plus sereinement possible, en évitant les écueils des passions et des pressions.* » Ils soulignent ensuite le manque de développement des soins palliatifs et notent que les possibilités de soulagement de la souffrance sous toutes ses formes ne sont pas assez connues. Dès lors, poursuivent-ils, « *en raison de ces carences et de la médiatisation de certains cas, plusieurs réclament un changement de la loi par la légalisation d'une assistance médicale au suicide et de l'euthanasie* ». S'opposant fermement à cette légalisation d'une assistance médicale au suicide et de l'euthanasie, les évêques justifient leur position : « *Si l'État confiait à la médecine la charge d'exécuter ces demandes de suicide ou d'euthanasie, des personnels soignants seraient entraînés, malgré eux, à penser qu'une vie ne serait plus digne d'être vécue, ce qui serait contraire au Code de déontologie médicale : « Le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité. »... Tuer, même en prétendant invoquer la compassion, n'est en aucun cas un soin. Il est urgent de sauvegarder la vocation de la médecine* ». Ils poursuivent plus loin : « *Les tenants de l'aide au suicide et de l'euthanasie invoquent « le choix souverain du malade, son désir de maîtriser son destin ». Ils prétendent que « l'exercice de ce droit n'enlève rien à personne. C'est le type même de la liberté personnelle qui ne déborde pas sur la liberté d'autrui ». Mais qu'est-ce qu'une liberté qui, au nom d'une illusoire autonomie souveraine, enfermerait la personne vulnérable dans la solitude de sa décision ?... Si certains font le choix désespéré du suicide, la société a avant tout le devoir de prévenir ce geste traumatisant.* ». Enfin, les évêques concluent : « *Face aux troubles et aux doutes de notre société... nous offrons le récit du « bon Samaritain » qui prend en charge « l'homme à demi-mort », le conduit dans une « auberge » hospitalière et exerce la solidarité face à la « dépense » qu'occasionnent ses « soins ». À la lumière de ce récit, nous appelons... à un sursaut de conscience pour que s'édifie toujours plus une société fraternelle où nous prendrons individuellement et collectivement soin les uns des autres. Cette fraternité inspira l'ambition de notre système solidaire de santé.... Que ferons-nous de cette ambition ? La fraternité relève d'une décision et d'une urgence politiques que nous appelons de nos vœux ! »*

Dans un article publié le 5 Avril 2021 (Blog des facultés Jésuites de Paris, département Ethique biomédicale) et intitulé « *Loi pour l'euthanasie : désolé, ça ne passe pas !* », le P. Bruno SAINTÔT sj nous rappelle avec force : « *... l'euthanasie n'est pas un soin... cela ne fait pas partie de la mission du médecin. C'est devenu difficile à comprendre. L'Association médicale mondiale (AMM) « ...renouvelle son attachement profond aux principes de l'éthique médicale et au plus grand respect de la vie humaine. En conséquence, l'AMM est fermement opposée à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté. [...] Aucun médecin ne saurait être forcé à participer à une euthanasie ou à aider une personne à mettre fin à ses jours » C'est clair. Le Conseil national de l'Ordre des médecins français est aussi ferme : « Le devoir du médecin est de soigner, soulager, accompagner. Le Conseil national de l'Ordre réitère donc sa position selon laquelle la décision d'euthanasie ou de suicide assisté sont des actes qui ne concernent ni les médecins, ni les soignants. Ce n'est pas le rôle du médecin de provoquer délibérément la mort ».*

## ARCHIDIOCESE

### NOMINATION

#### *Paroisses de FAKARAVA et FAAITE*

Suite à son ordination au diaconat permanent célébrée à Fakarava ce Samedi 17 Avril 2021, le Diacre **Jean Claude Anselmo TAVE** est nommé aux paroisses Saint Jean de la Croix de FAKARAVA et Sainte Marie Madeleine de FAAITE.

Cette nomination prend effet le Dimanche 18 avril 2021.

*Mgr Jean-Pierre COTTANCEAU*

### AGENDA

#### *Mission pastorale / Déplacement*

**Père Abraham Meitai à Taenga, Nihiru et Makemo du 25 au 10 mai 2021**

### CONFIRMATION

#### *CLM - Maria no te Hau*

Monseigneur Jean-Pierre Cottanceau confèrera le sacrement de la confirmation aux jeunes du collège-lycée La Mennais le **samedi 1<sup>er</sup> mai en l'église Maria no te Hau à 16h30**

### RAPPEL

#### *Campagne de Carême*

Toutes les paroisses, communautés, écoles ayant participé à l'effort de Carême sont invitées à bien vouloir déclarer à l'évêché (à Marcelline) le montant récolté lors de cette campagne de Carême et à faire parvenir dès que possible à l'évêché l'argent récolté pour pouvoir établir le bilan de cette campagne. Merci"

*Mgr Jean-Pierre COTTANCEAU*

## MOUVEMENTS ET ASSOCIATIONS

### COMITE DIOCESAIN

#### **DE LA PASTORALE DES JEUNES (CDPJ)**

#### *Réunion des Responsables*

Une réunion est prévue pour tous les responsables de groupe de jeunes des Paroisses le **jeudi 22 avril 2021 à 17h à la salle des fêtes de la paroisse Maria no te Hau de Papeete.**

La présence de tous est vivement souhaitée.  
Merci.

*Boniface TEHEI, responsable du CDPJ*

## ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE

### *Assemblée Générale*

L'Association Familiale Catholique de Polynésie a une obligation statutaire (loi 1901) de tenir chaque année une assemblée générale qui se tiendra le :

#### **Samedi 8 MAI en l'église Maria no te Hau**

La matinée débutera avec une **messe à 9h00**, pour se poursuivre avec la présentation du **bilan moral et financier** et le **vote** pour renouveler un tiers des membres du conseil d'administration (ouverture aux candidatures).

Une matinée pour rendre compte des faits et des actions en 2020 concernant de près les familles, et présenter les projets de cette année de la Famille, qui se clôturera par la Journée mondiale des familles le 26 juin 2022 avec le Pape à Rome.

## ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

### COLLEGE-LYCEE LA MENNAIS

#### *Invitation*

61 confirmands du CLM recevront la confirmation à Maria no te Hau le **samedi 1<sup>er</sup> mai 2021.**

**Messe à 16h30** présidée par Monseigneur Jean-Pierre Cottanceau.

C'est une invitation aux familles, aux catéchistes et à la communauté éducative du CLM.

*Frère André*

## COMMUNICATIONS SOCIALES

### RADIO MARIA NO TE HAU

#### *Enseignements*

Diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00

- \* Lundi 26 avril : « Qu'est-ce que l'Eglise » par Monseigneur Hubert
- \* Mardi 27 avril : « Dieu dans mon travail » par père Yannick BONNET
- \* Mercredi 28 avril : « Le dialogue en famille » par Sœur Claire
- \* Jeudi 29 avril : « Vaincre l'épreuve à l'école de saint Joseph » par Sœur Emmanuelle
- \* Vendredi 30 avril : « Zélie MARTIN entre travail et vie de famille » par Virginie BERTHON

*Ces enseignements susceptibles d'être modifiés par la radio*